

## Tableau synthétique des RDV carrière, avancements, promotion et traitements pour les PE et PSY au 1 juillet 2022

		Durée de l'échelon (an)	Date du RDV carrière	Indice	Salaire net zone3
1	CI N	1		390	1 468,87 €
2	CI N	1		441	1 665,19 €
3	CI N	2		448	1 692,14 €
4	CI N	2		461	1 742,18 €
5	CI N	2,5		476	1 799,91 €
6	CI N	3 ou 2 (30%)	Entre le 12ème et le 24ème mois dans cet échelon exemple : Passage au 6ème le 01/09/2019, → rdv carrière entre le 01/09/2020 et le 01/09/2021	492	1 861,51 €
7	CI N	3		519	1 965,44 €
8	CI N	3,5 ou 2,5 (30%)	Entre le 18ème et le 30ème mois dans cet échelon exemple : Passage au 8ème le 01/09/2019, → rdv carrière entre le 01/03/2021 et le 01/03/2022	557	2 111,73 €
9	CI N	4	Entre le 12ème et le 24ème mois dans cet échelon (passage hors classe) exemple : Passage au 9ème le 01/09/2019, → rdv carrière entre le 01/09/2020 et le 01/09/2022	590	2 238,75 €
10	CI N	4		629	2 388,89 €
11	CI N			673	2 558,27 €

L'accès à la hors classe est possible à partir de 2ans d'ancienneté dans le 9 ème échelon de la classe normale, le reclassement dans la hors classe se fait à l'échelon dont l'indice est directement supérieur : un PE cl norm éch 11 (indice 669) accède directement à l'échelon 4 de la Hcl (indice 710)

1	H CI	2		590	2 238,75 €
2	H CI	2		624	2 369,64 €
3	H CI	2,5		668	2 539,01 €
4	H CI	2,5		715	2 719,94 €
5	H CI	3		763	2 904,72 €
6	H CI	3		806	3 070,24 €
7	H CI	-		821	3 127,98 €

L'accès à la classe exceptionnelle ne peut se faire qu'à partir de la Hcl, il est possible sous condition de missions particulières et avis du Dasen. Le reclassement dans la CL EXC se fait à l'échelon dont l'indice est directement supérieur : un PE HCL éch 4 (indice 710) accède directement à l'échelon 2 de la CL EXC (indice 735)

1	CI Exc	2		695	2 642,95 €
2	CI Exc	2		735	2 796,93 €
3	CI Exc	2,5		775	2 950,91 €
4	CI Exc	3		830	3 162,62 €
HEA1	CI Exc	1		890	3 393,60 €
HEA2	CI Exc	1		925	3 528,33 €
HEA3	CI Exc	-		972	3 709,25 €

toute la grille indiciaire (avec SFT et zones de résidence)

à retrouver sur le kisaitou SNUipp-FSU ici

<https://kisaitou.snuipp.fr/le-de-traitement-3077326>